

PAR COURRIEL

Contrecoeur, 28 juillet 2021

Monsieur Benoit Charette  
Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec

**Objet : Requête en faveur d'un BAPE sur les impacts de la desserte terrestre (routes et voie ferrée) du projet de terminal portuaire à Contrecoeur**

Monsieur le Ministre.

Le projet d'expansion du port de Montréal à Contrecoeur soulève de nombreux enjeux reliés à l'environnement, la santé et la sécurité de la population pour l'ensemble de la province du Québec, et particulièrement pour le milieu d'accueil concerné, soit la Rive-Sud de Montréal.

Le 1<sup>er</sup> mars 2021, le ministre de l'Environnement Jonathan Wilkinson a annoncé publiquement que le projet désigné ne serait pas susceptible d'entraîner d'effets environnementaux négatifs importants visés par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Cependant, tel que cité dans le rapport d'évaluation environnementale de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, la portée de l'évaluation environnementale ne comprend que « *les infrastructures portuaires, le transport routier et ferroviaire dans l'aire du projet, ainsi que la navigation liée au projet qui se déroule dans la zone de juridiction de l'Administration portuaire de Montréal entre Contrecoeur et Sorel-Tracy* » (page 4). De ce fait, au niveau de la desserte terrestre, les 1200 camions par jour et les trains circulant en dehors de l'aire du projet ne sont donc pas inclus dans le calcul des impacts découlant de l'exploitation du terminal portuaire de Contrecoeur. De plus, les exigences de l'Agence quant aux émissions de GES ne tiennent pas compte des phases 2 et 3 de développement du terminal.

En plus de la contribution du projet à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, les effets de l'augmentation du transport routier et ferroviaire sur la sécurité publique et la santé humaine (bruit, qualité de l'air, qualité de vie), les risques d'accidents et de défaillances ainsi que le transport de matières dangereuses n'ont pas été considérés dans la zone externe à l'aire du projet pour l'évaluation environnementale.

En mai dernier, le gouvernement fédéral a interdit officiellement toute destruction de l'habitat essentiel du chevalier cuirré, où se situe le projet d'expansion du port de Montréal à Contrecoeur. En attente des prochaines décisions découlant de cette mesure légale, nous croyons que le gouvernement provincial devrait profiter de ce moment pour confier au BAPE un mandat d'enquête sur les espaces non couverts par l'Agence fédérale et relevant de la juridiction du Québec.

Considérant l'importance de dresser un portrait complet de la situation pour l'ensemble de la population;

Considérant la responsabilité du gouvernement du Québec à l'égard de la Loi sur le développement durable;

Nous vous demandons de confier un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin d'évaluer les impacts de la desserte terrestre (routes et voie ferrée) du projet de terminal portuaire de Contrecœur.

Nous espérons un accueil favorable à cette requête et vous prions, monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Signataires

Laurie-Anne Dansereau, étudiante à la maîtrise en biogéosciences de l'environnement, Université Laval

Anne-Marie David, coordonnatrice de Québec solidaire, circonscription de Verchères et de la Montérégie

Marie Bélanger, membre retraitée et membre fondatrice de Québec solidaire Verchères

Claude Lefrançois, médecin vétérinaire

Gilles Sabourin, coordonnateur de Québec solidaire, circonscription de Laporte

Gilles Dubois, retraité, citoyen engagé en environnement et membre de Québec Solidaire Montarville